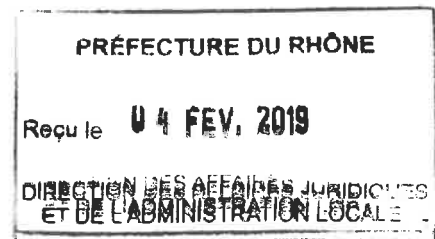


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 22 janvier 2019

Convocation adressée le 16 janvier 2019  
Compte rendu affiché le 24 janvier 2019  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de janvier, à 14 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 janvier 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents :** MM. GRABER, CHABRIER, MALESKI, LAFOND  
Mmes GAILLIOUT, PICOT, SANGOUARD  
**Excusés :** MM. CORAZZOL, RUDIGOZ - Mme IEHL, REYNAUD  
**Absente :** Mme DE LAVERNEE  
**Procuration :** M. CORAZZOL à M. GRABER  
Mme IEHL à M. GRABER  
Mme REYNAUD à Mme GAILLIOUT  
M. RUDIGOZ à Mme GAILLIOUT  
M. MALESKI à M. CHABRIER (pour la fin de la séance)  
**Secrétaire :** Mme GAILLIOUT



N°2019-02 : Exercice 2019– Protocole financier

**Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER**

L'article 10-1 des statuts du syndicat mixte dispose que « les contributions des collectivités membres sont fixées par un protocole financier dans lequel figurent également les modalités de versement de ces contributions ».

Les collectivités membres ont fait depuis 2016 le choix d'un protocole annuel.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** le protocole financier fixant le montant des participations statutaires des collectivités membres pour l'exercice budgétaire 2019 joint à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Loïc GRABER